

# campus 56

Magazine de l'Université de Genève

Mars - Avril 2002

# Féminisme



L'invité  
Michel Serres



Recherche  
20 000 ans d'histoire  
au fond des lacs

De la lutte  
pour  
l'égalité  
à l'essor  
des  
«études  
genre»



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

## De la lutte pour l'égalité à l'



PHOTO: ÖFFENTLICHE KUNSTSAMMLUNG BASEL, MARTIN BÜHLER

Albert Anker  
«Die Dorfschule» de 1848. 1896  
Huile sur toile, 104 x 175.5 cm  
Collection Novartis, Basel

En 1971, les femmes suisses obtiennent le droit de vote. En 1981, l'égalité des sexes est inscrite dans la Constitution et en 1996, la Loi fédérale sur l'égalité entre hommes et femmes est en vigueur. Pourtant, en 2002, à l'université comme dans la société, des hommes et des femmes se battent encore pour affirmer ce principe. Un bureau de l'égalité, inscrit dans la loi genevoise, s'est ouvert au sein de l'alma mater. Implantées depuis les années 70 outre-Atlantique sous l'impulsion des mouvements féministes, les «études genre» ont

vu le jour en Suisse. Elles visent à analyser les «rapports sociaux de sexe», ancrés sur une inégalité profonde mais construite entre hommes et femmes. L'Université de Genève a joué en la matière un rôle pionnier, créant le premier diplôme de troisième cycle, un doctorat et un certificat de formation continue en «études genre». Du côté de la cité, le féminisme ne provoque plus de larges mobilisations, mais semble s'être à la fois institutionnalisé et individualisé.



# essor des «études genre»

**A**u sein des universités suisses, les femmes représentent 45 % des étudiants, 20 % du corps intermédiaire supérieur et 8 % du corps professoral (contre 3,6 % en 1990). Ces chiffres placent la Suisse au-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (10 % de professeurs femmes). A Genève, les chiffres sont un peu plus élevés: 57 % des étudiants, 29 % du corps intermédiaire supérieur et presque 12 % des professeurs (11,8 %) sont des femmes. Afin de corriger ces disparités et de promouvoir les carrières académiques féminines, un programme fédéral baptisé *Egalité des chances* a été lancé en mai 2000 par l'Office fédéral de l'éducation et de la science et la Conférence universitaire suisse (CUS). Son objectif est de doubler, d'ici à 2006, la proportion de femmes dans le corps professoral de l'université. 16 millions de francs y sont consacrés. Dans le domaine des Hautes écoles spécialisées (HES), des mesures analogues sont prévues, financées par 10 millions de francs.

## DES PRIMES PARFOIS CONTESTÉES

Trois modules structurent le programme fédéral. Le premier consiste à verser une prime à chaque établissement universitaire nommant une femme au titre de professeur. Pour la période 2000-2003, 5,4 millions de francs seront distribués aux différents rectorats de Suisse, soit 1,35 million par an. Une somme destinée à soutenir les projets motivant les femmes à embrasser une carrière académique. A ce titre, le Rectorat de l'Université de Genève a reçu 241'000 francs, qu'il a partagé entre les facultés concernées et des actions ponctuelles pour soutenir la promotion des femmes, notamment par le biais de la Délégation aux questions féminines. Toutefois la mesure liant l'attribution de primes à l'engagement de femmes n'a pas plu à tous et la Faculté de droit a refusé de toucher les 72'000 francs qui lui revenaient à ce titre. Pour le doyen, Andreas Auer, ces primes sont anticonstitutionnelles, inutiles et dévalorisantes pour la gent féminine (lire à ce propos l'interview p. 19).

## MARRAINE ET FILLEULE

Le deuxième module (4,8 millions de francs), encourage la promotion des femmes au sein des universités par le *mentoring* (en français mentorat ou encore marrainage). Etant donné que «plus on monte dans la pyramide hiérarchique, plus les femmes en sont absentes» (Conférence universitaire suisse), il s'agit de créer une structure pour conseiller, guider et encourager des universitaires en début de carrière. Des professeur(e)s expérimenté(e)s jouant le rôle de mentor envers des diplômantes et des doctorantes.

Le programme fédéral a laissé les universités libres d'imaginer les applications adéquates. Sur les dix-neuf projets déposés, dix ont été retenus par la CUS. Celui de Genève en fait partie: l'encadrement, personnalisé, sera assuré par deux femmes professeurs ordinaires, l'une pour les sciences sociales et humaines, l'autre pour les sciences exactes et la médecine. Vingt jeunes femmes ont été retenues dans les différentes facultés pour participer à ce programme en tant que «filleules».

Un cours du soir à l'Ecole d'infirmières. Plus on monte dans la hiérarchie, plus les femmes sont absentes



PHOTO: OLIVIER VOGELSANG



Le projet de l'Université de Fribourg, également sélectionné, institue quant à lui un réseau romand de *mentoring* pour les femmes entre les Universités de Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel, Besançon et l'EPFL. Outre le marrainage élargi au cercle de la Suisse romande — la marraine ou mentor peut venir d'une autre université que celle de la filleule — il s'agit aussi de créer un réseau capable de défendre les intérêts féminins. Autre projet fonctionnant sur le même mode, celui du LIEGE, basé à Lausanne. «*Pour nous, le mentorat s'envisage comme une relation collective, mixte et non hiérarchique entre les membres du réseau*», résume Gaël Pannatier, coordinatrice du projet.

Troisième module du programme fédéral : les crèches. La création de structures d'encadrement pour les enfants des membres de l'Université est encouragée et récompensée. A Genève, l'Université avait déjà sa crèche. Elle a reçu une somme qui lui a permis d'agrandir cette structure, qui dispose dorénavant de 125 places.

«*Le programme fédéral tombe à point nommé, mais bien entendu, ce n'est qu'un premier pas. Il faudrait également intervenir en amont, réfléchir aux raisons qui poussent les femmes à renoncer à une carrière universitaire*», commente Patricia Roux, professeure assistante en *études genre* à l'Université de Lausanne.

#### UNE DÉLÉGATION AUX « QUESTIONS FÉMININES »

En amont justement, la Loi sur l'Université, votée en 1991, initie une politique de promotion de l'égalité. Elle prévoit que «*l'Université contribue à la mise en œuvre et à la promotion du principe de l'égalité des droits et des chances entre femmes et hommes, notamment par des mesures positives en faveur du sexe sous-représenté*» (article 3). La règle de préférence est également instituée : «*A qualifications scientifiques et pédagogiques équivalentes, la préférence est donnée à la personne qui appartient au sexe sous-représenté.*» (article 26A). Enfin, au travers de l'article 75, le législateur a prévu la création d'un poste de déléguée aux questions

ILLUSTRATION ORIGINALE  
PATRICK TONDEUX



CHRISTIANE BRUNNER

### « J'ai le féminisme joyeux et ironique »

«*Campus*: — Pourquoi et comment êtes-vous devenue féministe?

**Christiane Brunner** : — J'ai dû me battre dans ma vie privée pour affirmer mes choix. Je me suis mariée jeune,

**Christiane Brunner** est présidente du Parti socialiste suisse depuis octobre 2000. Licenciée en droit, avocate, elle fut députée au Grand Conseil de 1981 à 1990, conseillère nationale de 1991 à 1995 et conseillère aux Etats depuis 1995. En 1991, elle fut à l'origine de la *Grève des femmes*.

## E N T

avant la fin de mes études. Je voulais devenir avocate, mais mon mari trouvait que je ne pensais qu'à ma carrière. J'ai compris que si je ne me battais pas, j'allais rester au foyer sans pouvoir réaliser ce que je voulais, c'est-à-dire concilier des enfants et une vie professionnelle.

— Aujourd'hui, l'égalité est inscrite dans le droit mais pas toujours dans les faits — absence d'un texte fédéral sur l'assurance-maternité, violences infligées aux femmes, inégalités dans le monde du travail. Comment avancer?

— Il faut continuer à lutter. Pour ma part, j'ai toujours prôné un féminisme assez joyeux et ironique. Pour faire bouger les choses, on n'a pas forcément besoin d'avoir un couteau entre les dents. La grève des femmes en 1991 était ludique. Cela a bien marché car au-delà de la manifestation, chaque femme pouvait agir à sa manière. Certaines ont arrêté de faire la cuisine, d'autres ont suspendu leurs ustensiles de ménage

à la fenêtre. Les idées ont fleuri, les femmes étaient très inventives. Elles ont surtout réussi à montrer que lorsqu'elles s'arrêtent, plus rien ne se passe, ni dans la société ni dans la sphère privée.

— Comment expliquez-vous que certaines jeunes femmes ne se reconnaissent pas vraiment dans le féminisme?

— Dans leur éducation, les femmes ne ressentent plus guère de discriminations. Cela change au moment où elles découvrent les réalités de la vie universitaire, professionnelle ou conjugale. La volonté de se battre naît à ce moment-là et se manifeste plus fortement aujourd'hui car les femmes n'admettent plus les inégalités. Avant, l'idée qu'il fallait se sacrifier pour ses enfants était très forte. En Suisse alémanique, ce sentiment explique en partie l'échec de l'assurance-maternité. Pour revenir au féminisme, je crois que les femmes ont délaissé le militantisme pour une forme de lutte plus individualiste.

féminines, désignée par le rectorat pour l'aider à promouvoir l'égalité des droits et des chances entre hommes et femmes. Dans l'intervalle, une Délégation aux questions féminines composée de sept personnes a été mise sur pied.

Professeure d'histoire économique, Anne-Lise Head a occupé ce poste de 1992 jusqu'à sa démission en 1997. Le poste est ensuite resté vacant pendant quatre ans. En mai 2001, une nouvelle déléguée a été nommée et une délégation de cinq professeurs a été créée pour la seconder.

Depuis son arrivée à ce poste, l'historienne Geneviève Billeter se consacre à l'application genevoise du programme fédéral *Egalité des chances*, baptisée *Carrières académiques*. Le premier volet consiste à mettre sur pied le mentorat. Le second, spécifiquement genevois, prévoit de décharger temporairement certaines femmes de leurs tâches d'enseignement. «*Dans chaque faculté, une femme pourra bénéficier de cette mesure pendant six mois pour accomplir un autre projet utile à sa carrière: terminer sa thèse ou effectuer un séjour scientifique à l'étranger, par exemple.*»



Le 14 juin 1991, les femmes s'habillent en fuchsia, se croisent les bras et font la grève.

## R E T I E N

— L'avenir du féminisme passe-t-il donc par un repli sur la sphère privée?

— Non. On entend parfois dire que le féminisme est dépassé, peut-être parce que le terme véhicule une connotation «anti-hommes». Pourtant, être pour les femmes ne signifie pas être contre les hommes! Être féministe me rend simplement attentive à toutes les formes de discrimination envers les femmes. La féminisation du langage, pour moi, n'est pas un détail, par exemple. L'égalité ne doit pas être une conformation des femmes aux normes masculines. Le travail à temps partiel est une revendication importante, pour les hommes aussi bien que pour les femmes. Cela permettrait une répartition plus équitable des tâches domestiques. Cette revendication commence à éclore chez les hommes. Mais la Suisse est encore loin d'être prête à un congé paternité.

— Que pensez-vous des mesures de «discrimination positive» et des quotas?

— Nous vivons dans une société machiste. Le monde politique n'est pas prêt à promouvoir véritablement les femmes. Le message: «à qualification égale, privilégions une candidature féminine» ne passe pas. La «discrimination positive» n'est pas entrée dans les mœurs, les hommes y sont réticents. Pourtant, il s'agit d'un bon instrument pour atteindre l'objectif de l'égalité. Mon parcours l'illustre bien. J'ai été élue au Conseil des Etats sur une liste femmes. En revanche, je ne suis pas favorable aux quotas, à l'exigence de parité. Elle enlève du nerf au combat et tente d'aplanir une situation qui n'est pas plane. Avec la parité, on fait semblant d'avoir résolu le problème. Cela me paraît pernicieux.

— Quels sont les combats dont vous êtes la plus fière?

— Je suis fière d'avoir provoqué la prise de conscience et la mobilisation de certaines femmes dont des jeunes qui disaient: «*tu as raison, mais je ne suis pas féministe.*» J'ai le sentiment d'avoir

pu transmettre quelque chose à une autre génération. Lors de ma non-élection au Conseil fédéral, la mobilisation des femmes en ma faveur a été très émouvante. Je crois qu'une partie d'entre elles se reconnaissait dans mon parcours et se disait «*voilà une femme qui n'est pas une exception; moi aussi, je peux faire comme elle.*» Les hommes me reprochent parfois de ne m'intéresser qu'aux femmes. Je leur réponds que cela compense les siècles pendant lesquels on n'en a jamais parlé.

— Quel regard portez-vous sur l'Université et le programme fédéral «Egalité des chances»?

— Lorsque j'y étudiais, l'Université était un monde exclusivement patriarcal, très hiérarchisé, dans lequel il fallait se battre pour sa carrière. Les femmes n'aiment pas trop fonctionner comme cela. En général, elles sont moins sûres d'elles-mêmes, beaucoup plus hésitantes et moins focalisées sur leur carrière. Il faut les accompagner, les encourager. Le sys-

tème de mentorat (voir article principal, n.d.l.r.) me semble donc une bonne chose. Quant aux primes liées à la nomination de femmes professeures, pourquoi pas? Je ne suis pas contre.

— Que pensez-vous des «études genre»? A travers elles, l'Université doit-elle s'impliquer dans la défense de l'égalité ou rester neutre?

— L'existence des *études genre* à l'Université me semble relever de l'évidence! Le rôle de l'Université est de dispenser le savoir, mais de façon non sexiste. Il y a tout un pan d'histoire à rattraper. Les hommes qui enseignent sont souvent sexistes dans leur manière de présenter le savoir car ils véhiculent les valeurs de notre société. Or l'Université doit aller à l'encontre des préjugés. Elle doit correspondre aux besoins de la société, préparer la vie professionnelle, et ne pas se voir comme un cocon.»

Propos recueillis par  
SOPHIE DAVARIS •



La Délégation aux questions féminines assiste aux procédures de nomination des professeurs; elle peut donc observer si le principe de l'égalité des chances y est respecté. «*Notre présence a sans doute une influence positive*», suggère Geneviève Billeter. Mais que faire si des irrégularités sont relevées? «*Les possibilités d'action sont encore à l'étude*», ajoute-t-elle.

Le projet *Encouragement de la relève féminine* dépend également des compétences de la déléguée. Elle coordonne un programme en vigueur depuis 1996 qui permet à une faculté de nommer une assistante ayant terminé sa thèse au poste de maître-assistante même si elle ne dispose pas de moyens suffisants. Pour douze postes, le rectorat peut payer la différence.

Enfin, la loi a prévu que la délégation pour l'égalité «*veille au développement des programmes d'enseignement et de recherche consacrés aux questions féminines*».

#### L'ESSOR DES «ÉTUDES GENRE»

Ce souci du législateur a conduit au développement des *études genre*, dont l'appellation même est parfois contestée. «*Le terme d'études genre est un peu barbare. C'est une traduction littérale de Gender studies; je préfère, personnellement, parler de rapports sociaux de sexe*», pose d'emblée Josette

Cœnen-Huther, maître d'enseignement et de recherche et coordinatrice du programme d'*études genre* à l'Université de Genève. Quant au fond, elle explique: «*Les différences entre les sexes s'observent partout: dans l'éducation, la politique, le monde du travail, l'éducation, la famille, la religion, etc. Or ces différences s'opèrent en défaveur des femmes.*» Les *études genre* reposent sur un constat — l'inégalité entre les sexes — et un principe — le caractère socialement construit des positions respectives des femmes et des hommes et de leurs relations. Elles se présentent comme une perspective permettant de regarder la réalité à travers de nouvelles «*lunettes*», celles du genre. «*Le concept permet d'analyser l'usage qui est fait du sexe, lequel, parmi d'autres critères comme la race, sert de marqueur social pour différencier et opposer des groupes apparaissant comme naturels alors qu'ils sont socialement construits*», complète le *Guide des études genre en Suisse romande*, édité par le Laboratoire interuniversitaire en études genre (LIEGE) à Lausanne.

Sous l'impulsion de la déléguée aux questions féminines, l'Université de Genève a donc créé, en 1995, un diplôme d'études supérieures (DES) en études femmes-études genre. Josette Cœnen-Huther s'est impliquée pour étendre cette formation à Lausanne, ce qui a pris trois ans. Désormais,

## E N T R

ANDRÉE-MARIE DUSSAULT

### «L'égalité reste un mythe»

«*Campus*: — Comment se porte le féminisme en Suisse romande?

**Andrée-Marie Dussault**: — L'Europe est à la traîne mais la Suisse accuse vingt ans de retard au niveau légal par rapport aux pays scandinaves ou au Québec, que ce soit en matière de prise en charge des violences infligées aux femmes, des mesures pour réduire les inégalités salariales, d'assurance-maternité ou d'accès à l'avortement.

— Et les progrès?

— Il y en a eu beaucoup, notamment dans la loi, comme par exemple le droit de travailler sans l'autorisation du mari, l'accès au divorce, le droit de vote, le droit d'avoir un compte bancaire, etc. Mais l'égalité reste un mythe: les femmes gagnent en moyenne 25 % de moins que les hommes. Sur dix heures consacrées aux travaux domestiques, elles en accomplissent neuf. Une femme sur cinq, au cours de sa vie, se fera battre par son conjoint et 40 % seront victimes de violences psychologiques (injures, menaces, etc.). Un autre mythe consiste à dire que pour obtenir l'égalité, les femmes doivent se conformer à l'étalon masculin. Pourquoi les deux sexes ne pourraient-ils

ILLUSTRATION ORIGINALE  
PATRICK TONDEUX



Québécoise d'origine, **Andrée-Marie Dussault** est, à 27 ans, la rédactrice en chef du journal féministe *l'émilie*, anciennement *Femmes en Suisse*, créé en 1912 par Emilie Gourd. Cette année, le journal fêtera ses 90 ans.

le DES, commun aux deux universités, est placé sous la codirection d'Anne-Lise Head à Genève et de Patricia Roux à Lausanne. Il est devenu un diplôme d'études approfondies (DEA), eurocompatible. En outre, la mention « études femmes » a disparu. « Parler d'études genre permet d'englober aussi les hommes et de dépasser les catégories biologiques pour appréhender les rapports sociaux entre les genres », explique Thanh-Huyen Ballmer-Cao, professeure en science politique à l'Université de Genève. Histoire, religion, sociologie du travail, santé, politique, psychanalyse, littérature : toutes ces disciplines sont représentées dans ce DEA qui se veut plurifacultaire et pluridisciplinaire. Il en va de même pour le doctorat, créé par la Faculté des sciences économiques et sociales.

Le lancement du certificat en formation continue en 1999 a confirmé l'implantation des *études genre* à l'Université. « Le premier cycle qui s'est achevé cette année risquait d'être le dernier, faute de moyens, confie Josette Cœnen-Huther. Heureusement, Guy-Olivier Segond, alors président du Conseil d'Etat, nous a sortis de ce mauvais pas au printemps 2000. Il a décidé de subventionner cette formation, au titre de la politique de promotion des femmes à l'Etat. »

Aujourd'hui, il est donc possible d'accomplir un DEA, un doctorat ou un certificat de formation continue en *études genre*. Mais quid du deuxième

cycle? « Il faut réfléchir à créer une branche mineure en études genre qui pourrait compléter la matière principale dans une licence. Les sociologues, les historiens, les politologues sont sensibles à cette dimension. On peut imaginer cela dans deux ou trois ans, peut-être même avant », espère Anne-Lise Head.

L'ouverture vers la cité est l'une des préoccupations des responsables des *études genre*. Les *Entretiens du mercredi* en témoignent. Organisées six fois par année depuis sept ans à l'Université de Genève, ces conférences publiques permettent à une personnalité, universitaire ou non, de s'exprimer sur divers thèmes en relation avec les rapports sociaux de sexe. Le 13 mars par exemple, le « devoir de beauté et l'imaginaire physiologique féminin » seront décryptés par l'anthropologue Bruno Remaury (voir l'agenda).

### «NORMALITÉ» ET DÉVELOPPEMENT

A Genève, les *études genre* ont proposé une recherche portant sur des trajectoires de femmes au chômage. Accepté par le Rectorat, ce travail a été intégré au programme plurifacultaire *Exclusion sociale* auquel participent des équipes de philosophes, de sociologues, de gérontologues et de politologues. Les conclusions devraient être rendues à la fin de l'année, un colloque se tiendra à l'automne. Mandaté en 1992 par le gouvernement,



E

T

I

E

N

pas exploiter l'ensemble de leur potentiel humain, plutôt que de se limiter au rôle traditionnellement attribué à chacun?

— Quel regard portez-vous sur les « études genre » à l'Université?

— Elles représentent un pas en avant. Comme toutes les sciences sociales, elles ne peuvent à mon avis être neutres, mais doivent créer le débat, influencer les autres disciplines et y être davantage intégrées.

— Pourquoi la féminisation du langage est-elle importante?

— Le langage est un univers symbolique qui reflète une réalité sociale. L'absence des femmes dans le langage traduit leur longue absence des cercles de la vie publique. C'est donc une question politique, mais aussi un souci de précision. Si un poste est rempli par une femme, pourquoi ne pas le dire? Curieusement, la féminisation des professions du bas

de l'échelle pose moins de problème que celle des titres prestigieux. Une *ouvrière* choque moins que la *procureure*.

— Comment expliquer que certaines jeunes femmes ne se retrouvent pas dans le féminisme?

— Beaucoup de femmes approuvent les principes du féminisme, sans pour autant s'en réclamer. D'autres sont influencées par la pensée dominante : c'est le propre du colonisé, qui intègre la vision du colonisateur et se l'approprie.

— La mobilisation est quand même moins vigoureuse aujourd'hui.

— Les crises économiques ne favorisent pas l'effervescence militante. Mais une moindre visibilité ne signifie pas une édulcoration des revendications.

— Pourquoi l'ancien comité de Femmes en Suisse a-t-il cédé la place à une nouvelle équipe de jeunes?

— La métamorphose de *Femmes en Suisse* en *l'émilie* a été initiée par les « anciennes » qui voulaient passer le témoin à la nouvelle génération parce qu'elles faisaient vivre le journal depuis des années. Elles estimaient que des jeunes devaient reprendre la barre pour lui donner un nouveau souffle. Le changement s'est opéré dans la continuité même si des différences existent. Notre féminisme est peut-être plus radical que celui de nos aînées.

— En quelle manière?

— Nous abordons des sujets qui sont plus tabous, comme l'homosexualité ou la féminisation du langage. Aussi nous remettons en cause la ségrégation sexuelle : le fait d'être un homme ou une femme ne devrait pas déterminer un rôle

ou un comportement précis. Mais comme elles, nous critiquons le sexisme de la société qui s'exprime dans le cinéma, la publicité, les décisions économiques et politiques.

— Pourquoi avoir choisi de baptiser votre journal « l'émilie »?

— Pour plusieurs raisons. D'abord pour honorer la mémoire d'Emilie Gourde, la fondatrice du journal. Puis, il y a une référence au livre d'Elisabeth Badinter sur l'ambition féminine au XVIII<sup>e</sup> siècle : *Emilie Emilie*. Le titre adresse aussi un clin d'œil à *l'Emile* de Rousseau : le journal défend à sa manière un modèle d'éducation, égalitaire. Enfin, l'ambiguïté du mot nous a plu : il pourrait être celui d'un magazine féminin ; mais le contenu est bien différent !

Propos recueillis par  
SOPHIE DAVARIS •

le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS) s'est aussi intéressé aux études genre en lançant un Programme national de recherche (PNR) sur la question de l'égalité. Pour la professeure Thanh-Huyen Ballmer-Cao, directrice de ce programme, l'importance de la question du genre ne fait aucun doute. «Ce thème est en train de s'imposer à l'échelle planétaire, rapporte-t-elle. Il est devenu quasi impossible pour les organismes des Nations Unies ou pour les ONG d'obtenir des fonds internationaux sans prendre en compte la dimension du genre. En Suisse, le Conseil

fédéral a affirmé l'importance de l'égalité et des études genre dans son dernier message sur l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie. L'Université de Genève a été la première du pays à intégrer cette problématique dans sa politique générale et son enseignement. Aujourd'hui, c'est un champ scientifique comme un autre.»

### MILITANTES OU PAS ?

Pourtant, les études genre souffrent encore d'une institutionnalisation fragile au sein des universités. Leur aspect militant pose parfois problème. Issues du féminisme, elles lui doivent leur place à l'Université. Mais doivent-elles pour autant s'en faire le porte-voix ? A Genève, la réponse est claire. «L'Université est là pour dispenser des savoirs, non pour former des militantes», estime Josette Coenen-Huther. A Lausanne en revanche, le LIEGE ne cache pas son ambition politique. «Il ne s'agit évidemment pas d'imposer le militantisme aux étudiants», précise Patricia Roux. Mais nous avons une prise de position à assumer, notamment à l'Université où subsistent encore des inégalités structurelles flagrantes. Pour moi, être neutre revient à légitimer le statu quo.» Thanh-Huyen Ballmer-Cao déplace le débat : «le militantisme, ce n'est pas nécessairement une question de discipline. L'histoire qui marque l'entrée des études genre dans chaque université joue un certain rôle. Par ailleurs, être militante ou pas, c'est aussi une affaire de style, de personnalité. Ce qui est sûr, c'est que les études genre ne peuvent plus se réduire au féminisme, même si elles ont un lien historique avec lui. Ce serait comme réduire la sociologie au marxisme, ce qui est absurde ! Si l'égalité reste un point de référence fort, la réflexion sur le genre intègre une multitude de points de vue et s'intéresse à des questions plus larges comme les variations de la construction du genre entre les cultures, les relations entre genre, ethnie et classe. etc.»

Malgré ces points de divergence, le climat semble propice au développement des études genre. Même si, pour la politologue, «la Suisse est à la traîne par rapport aux autres pays européens, comme la Belgique et la Hollande». Un projet de recherche qui étudie les possibilités d'institutionnaliser les études genre en Suisse a été financé par le FNRS. Un colloque sur la promotion des études genre (*Gender Talks/Le genre en discussion*) se tiendra les 4 et 6 avril 2002 à Genève, en collaboration avec le Forum suisse des études genre. Enfin, Thanh-Huyen Ballmer-Cao mettra en place ce printemps une école doctorale lémanique dans le cadre d'un réseau suisse financé par la Conférence universitaire suisse.

SOPHIE DAVARIS ●

## «Le féminisme s'est institutionnalisé»

Le service de promotion de l'égalité de l'Etat a vu le jour en 1987. Il assure une fonction d'expertise, d'information et de sensibilisation du public et mène des actions en vue de promouvoir l'égalité. Lucienne Gillioz, sociologue et adjointe du service, fait le point.

### • LES GRANDS AXES DE TRAVAIL :

#### 1. L'orientation scolaire et la formation.

Les garçons sont sur-représentés dans les sections scientifiques et les filles se dirigent plus vers les «humanités». Le service travaille à élargir l'éventail des possibilités. Plusieurs campagnes d'information ont été lancées. La dernière en date, 76 + vise à promouvoir la présence des filles dans des apprentissages traditionnellement plus masculins.

#### 2. La violence envers les femmes au sein

du couple a fait l'objet d'une enquête en 1994, financée par le FNRS dans toute la Suisse. Elle a révélé que 20 % des femmes sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles au cours de leur vie et que 40 % d'entre elles subissent une violence verbale ou comportementale. Un groupe de travail réunissant toutes les institutions concernées — police, justice, protection de la jeunesse, service du conseil conjugal, associations d'aide aux victimes et aux agresseurs — a remis un rapport au Conseil d'Etat en 1997. «Nous travaillons maintenant à mettre en place ses recommandations», explique Lucienne Gillioz. Un projet de loi sur la violence conjugale a été déposé par les députés. Il est actuellement à l'étude en commission. Il s'agit de mettre sur pied un modèle coordonné d'intervention contre la violence conjugale en favorisant le travail en réseau de la police, de la justice et des différents acteurs institutionnels. Il faut clairement mettre un terme à l'impunité de la violence.»

3. Le service s'intéresse aussi au monde du travail, où les salaires féminins restent inférieurs de plus de 20 % à ceux des hommes. La loi interdit les discriminations et le service est là pour le rappeler régulièrement.

### • DES LIENS UNISSENT LE SERVICE DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DE L'ETAT ET L'UNIVERSITÉ.

Lucienne Gillioz a été coresponsable, avec Josette Coenen-Huther, d'un module sur la violence dans le certificat de formation continue en études genre. «Je me félicite de l'existence de ces études: il y a dix ans, il était impensable de poser la question du genre...»

### • DE L'INFLUENCE DU FÉMINISME DANS L'INSTITUTION

«Il faut bien voir que sans le féminisme, les femmes n'auraient rien acquis de tout», rappelle la sociologue. On l'a beaucoup critiqué comme un mouvement dangereux et les féministes ont été assimilées à d'horribles harpies agressives. Les stéréotypes sont toujours regrettables. Aujourd'hui, le féminisme basique est entré dans les mentalités et s'est institutionnalisé. Notre service l'illustre bien. Par définition, cela implique moins de virulence, moins d'actions «coup de poing». Mais cela permet aussi de faire avancer les choses: nous avons obtenu des moyens pour agir et sommes régulièrement consultées par le gouvernement.»

Propos recueillis par  
SOPHIE DAVARIS ●



## E N T R E T I E N

ANDREAS AUER

ILLUSTRATION ORIGINALE  
PATRICK FONDEUX

## «Nous n'avons pas besoin "d'études genre" juridiques»

«*Campus*: — En Suisse, les femmes représentent seulement 8 % du corps professoral. Que pensez-vous du principe d'un programme fédéral pour remédier à cette inégalité?

**Andreas Auer**: — Si des mesures adéquates peuvent permettre d'augmenter le nombre de femmes à l'Université ou ailleurs, c'est une très bonne chose. De façon générale, l'Etat et les universités doivent se préoccuper de la proportion de femmes au sein de leurs effectifs.

— Le programme «Egalité des chances» prévoit le versement de primes aux universités nommant des femmes professeurs. En 1999-2000, vous en avez nommé trois mais avez refusé ces primes. Pourquoi?

— Ces primes sont inadmissibles. Elles sont constitutionnellement inacceptables,

mauvaises et inopportunes. La Constitution admet qu'on puisse prendre des mesures positives, mais pas n'importe lesquelles. Si la nouvelle loi sur l'aide aux universités se réfère à l'égalité homme-femme, elle ne mentionne pas de primes en cas de nomination de femmes. Le cas échéant, cette décision reviendrait au législateur fédéral mais en aucune façon à l'administration ou à la Conférence universitaire suisse (CUS). Par ailleurs, ces primes entraînent des effets pervers. Elles introduisent dans la procédure de nomination d'un professeur un élément qui devrait y rester complètement étranger: l'élément financier. Pour certains, le montant de ces sommes ne peut influencer sur la décision. Mais en période de restriction budgétaire, 45'000 francs ont leur importance. Enfin, je crois que ce type de mesure n'est pas nécessaire: tout le monde est d'accord sur la nécessité de promouvoir les femmes. En Faculté de droit, il y a 9 femmes sur 30 professeurs, sans avoir eu besoin de primes! J'ajoute que tout ne me semble pas bon dans la promotion de l'égalité, même si la pression est très forte. J'avoue être sceptique face à cette cause de l'égalité promue au rang de vérité officielle, de discours dominant. La supposition générale est que la fin justifie les moyens; je ne le pense pas. Cette mesure qui réduit les femmes à une marchandise est indigne.

— Etes-vous opposé à toute mesure positive?

— Je n'ai rien contre les mesures positives! Je suis même un peu à l'origine de la disposition sur les mesures de préférence dans la Loi sur l'Université. («à qualification équivalente, privilégier une candidature féminine», n.d.l.r.) Cela permet de rendre les gens attentifs à la question, c'est relativement efficace et constitutionnellement irréprochable. Je ne suis pas un inconditionnel des quotas. Mais je me suis battu pour qu'on

laisse au législateur démocratique la liberté de les introduire, s'il l'estime nécessaire. Le Tribunal fédéral en a jugé autrement et je le regrette. A l'Université, les quotas seraient impraticables.

— Quels autres moyens verriez-vous pour promouvoir l'égalité?

— La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes est entrée dans le discours officiel et bénéficie de l'appui de tous les pouvoirs: le législateur, le juge, l'administration et les médias sont tous d'accord sur ce point. C'est aujourd'hui un combat d'arrière-garde. Connaissez-vous quelqu'un qui s'y oppose? Devenue discours dominant, l'égalité des sexes va de soi et n'a plus besoin d'être promue par des moyens spécifiques. Il faudrait plutôt se demander si l'idée de pouvoir atteindre un jour une égalité matérielle, une égalité de fait, ne s'inspire pas de cette idéologie chère au XIX<sup>e</sup> siècle qui projette l'image d'un âge d'or, d'une société sans contradiction, d'une harmonie totale.

— La Faculté de droit inclut-elle la perspective de genre dans ses enseignements?

— L'égalité entre les sexes est omniprésente à la faculté, que ce soit en droit privé, en droit public ou en droit international. Dès lors j'estime que nous n'avons pas vraiment besoin d'*études genre* juridiques, même si c'est un créneau porteur. Actuellement, il est probablement plus facile d'obtenir des crédits pour faire des *études genre* que du droit international humanitaire.

— Etes-vous favorable à la féminisation des noms de métier?

— Non, cela est laid et inutile. Les femmes se sentent-elles vraiment plus respectées avec de telles formules? Aujourd'hui, le symbole devient plus important que la réalité. Devons-nous tout bouleverser à la faveur d'un langage asexué «politiquement correct»? Pour ma part, je souhaite continuer d'écrire à ma manière!»

Propos recueillis par  
SOPHIE DAVARIS •

**Andreas Auer** est professeur de droit constitutionnel depuis 1980 à l'Université de Genève et doyen de la Faculté de droit depuis juillet 2000. Au printemps dernier, il a refusé une prime revenant à sa faculté après la nomination de trois femmes professeurs.